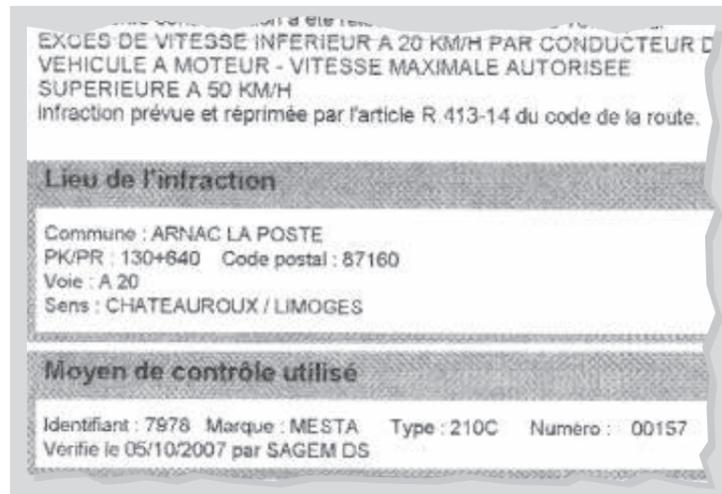


Automobile

La fiabilité des radars remise en cause



Sur chaque avis de contravention envoyé aux conducteurs flashés pour excès de vitesse, une case indique l'identité exacte du radar et celle de l'organisme chargé de sa vérification annuelle.

LES RADARS automatiques sont une nouvelle fois sur le banc des accusés. Déjà mis en cause pour le positionnement aléatoire des modèles embarqués, les voici aujourd'hui accusés d'impartialité. Selon nos informations, l'association 40 Millions d'automobilistes vient en effet de débusquer une curiosité aussi étonnante qu'illégal dans la gestion du système de contrôle automatisé de la vitesse. Sur chaque avis de contravention envoyé à chaque conducteur flashé pour excès de vitesse, une petite case placée juste en dessous de l'encadré spécifiant le lieu de l'infraction décline l'identité exacte de la machine et celle de l'organisme chargé de sa vérification annuelle. Ceux concernant les radars de type Mesta 210 et Mesta 210c, qui représentent la grande majorité des 2 327 radars en

fonctionnement aujourd'hui, la société vérificatrice n'est autre que la Sagem, celle-là même qui les fabrique et les commercialise !

« La question de la légalité du système des PV est posée »

« La réglementation en vigueur ne le permet tout simplement pas, s'étonne Rémy Josseaume, docteur en droit et président de la commission juridique de l'organisation 40 Millions d'automobilistes, qui défend les intérêts des conducteurs. Il est troublant que celui qui conçoit et vend le radar se retrouve au bout du processus de certification de l'appareil ! La même société ne peut pas être à la fois juge et partie, et c'est



Les radars incriminés (des Sagem de type Mesta 210 et Mesta 210c, insérés ici dans ces cabines de première génération), représentent la majorité des 2 327 radars en fonctionnement aujourd'hui. (LP/O. LEJEUNE.)

d'ailleurs dans cet esprit que la réglementation a été initialement prévue. »

Comme tous les appareils de mesure, les radars doivent obligatoirement être vérifiés tous les ans. Ce sont en général les Drire, Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement qui se chargent de l'opération. « Les textes relatifs au contrôle des instruments de mesure, et notamment l'article 37 de l'arrêté du 31 décembre 2001, indiquent que l'organisme en charge de la vérification périodique doit ga-

rantir les conditions d'impartialité », précise Matthieu Lesage, avocat et membre de la commission juridique de l'association. Le texte est en effet très clair : « L'organisme, son responsable et son personnel chargé de travaux d'évaluation de la conformité ne peuvent pas être le concepteur, le fabricant, le fournisseur, l'installateur, le réparateur ou l'utilisateur des instruments de mesure qu'ils inspectent, ni le mandataire d'aucun d'entre eux. »

Les avocats de l'association ont saisi la justice la semaine dernière

dans plusieurs cas de contravention pour excès de vitesse. « La question de la légalité du système des radars et, plus généralement, celle de la légalité des PV est clairement posée, continue Rémy Josseaume. Aucune juridiction ne s'est pour l'instant prononcée sur cette faille mais nous comptons clairement obtenir l'annulation des poursuites. » Plusieurs milliers d'automobilistes pourraient en profiter pour échapper aux poursuites et ne pas avoir à régler leur amende pour excès de vitesse.

AYMERIC RENOU

QU'EST-ELLE DEVENUE ?

Tatiana, baptisée et mariée dans l'année

RAPPEL DES FAITS. Il y a un an, Tatiana Steckar, 25 ans, recevait, après vingt-quatre mois de préparation, le sacrement de baptême à l'église Notre-Dame-de-Lorette à Paris (IX^e). Ingénieur à Orsay (Essonne), cette Parisienne n'avait reçu aucune éducation religieuse. C'est en rencontrant Jacques Riou, jeune catholique étudiant comme elle, que Tatiana s'est posé la question de Dieu.

LE BAPTÊME a-t-il changé la vie de Tatiana ? « Honnêtement, il est difficile de répondre à cette question, déclare la jeune femme. Oui, ça change quelque chose spirituellement. Il m'arrive maintenant d'aller me recueillir à l'église



(LP/GUY GOIS.)

quelques instants, hors du brouhaha de la ville, de prier aussi de temps en temps. Mais, au quotidien, j'ai beaucoup de choses à faire et toujours trois heures de trajet par jour pour aller travailler ! » Va-t-elle à la messe le dimanche ? « Je n'ai pas beaucoup de temps, j'ai dû y aller trois ou quatre fois depuis le baptême », reconnaît Tatiana, qui a épousé Jacques le 5 juillet à Trégastel (Côtes-d'Armor).

C'est Thibault Verry, le prêtre qui a baptisé Tatiana, qui a uni les deux Parisiens : « Nous avons réservé la date sur son planning six mois à l'avance », se souvient

la jeune mariée. Un mariage qui n'a pas non plus changé grand-chose à leur quotidien : « Nous vivons déjà ensemble depuis un an et ça n'a pas posé de problème, car le père Verry est de son époque », confie Tatiana, qui ne cache pas son désir d'« avoir des enfants quand nous l'aurons décidé avec mon mari ». Cette catholique n'est pas d'accord avec les déclarations du pape condamnant l'usage du préservatif censé « aggraver le problème du sida », ni avec la levée de l'excommunication des quatre évêques intégristes, dont l'un nie la Shoah. Et de conclure : « Benoît XVI fait un pas en arrière, alors que Jean-Paul II, plus ouvert au monde, avait fait deux pas en avant. Le pape actuel n'est pas forcément un bon ambassadeur du christianisme. »

PHILIPPE BAVEREL

Consommation

Les clients invités à covoiter

A PARTIR d'aujourd'hui, même si on n'a pas de voiture, on pourra aller chez Ikea dans le véhicule d'un autre client ou partager avec lui la camionnette où l'on charge ses paquets. Signalés par l'ouverture d'un site internet, les 23 magasins de l'enseigne lancent le covoiturage réservé à ses acheteurs.

« Leclerc a fait l'expérience à un niveau local, Casino a soutenu l'initiative timidement. Nous, on veut que ça sache », insiste Pierre Deyries, directeur du développement durable du réseau. « Il faut donner sa chance à de nouveaux comportements. Dans les villes, beaucoup de gens n'ont pas de voiture, d'autres ont fait le choix contraire, les deux peuvent s'entraider. »

Un système de solidarité auquel Carrefour réfléchirait aussi et qui tombe à pic en temps de crise. « On veut faire plus écologique, plus économique et rapprocher les magasins des clients », poursuit le responsable. Il suffit de se connecter au site Ikea.fr/covoiturage pour se contacter afin de faire route ensemble vers le magasin et pourquoi

pas payer à deux la fourgonnette pour le transport des marchandises. Une aubaine alors que l'on compte ses sous y compris dans les magasins du suédois où les achats deviennent plus irréguliers, notamment pour l'équipement lourd.

« Ikea est une des rares enseignes pour laquelle les citadins sortent de la ville. Le covoiturage entre clients, une première du genre par son ampleur, est vraiment pertinent », estime Frédéric Mazzella, président de Comuto, société qui édite le site www.covoiturage.fr, et créateur du service pour Ikea. « Les périodes de perte de pouvoir d'achat, en plus des pics de pollution ou de flambée du pétrole, sont devenues des temps forts pour le covoiturage. En début d'année, on avait 300 000 abonnés sur covoiturage.fr ». A la Maif où Comuto a installé un réseau pour les 2,6 millions de sociétaires, le nombre d'inscrits double chaque année. Le réservoir d'Ikea ? Les 48 millions de clients qui ont fréquenté un des magasins l'an dernier.

CLAIRE CHANTRY

EN BREF

■ Santé

La commission de la sécurité des consommateurs a recommandé hier dans un communiqué de ne pas utiliser les « machouillettes », ces tétines que l'on peut remplir d'aliments pour nourrir les bébés. Après l'analyse d'une vingtaine de machouillettes, la commission a établi que ces produits représentent un risque d'étouffement, d'intoxication bactérienne, de caries dentaires, d'obésité et d'allergie. Il est donc conseillé de ne pas faire usage de ces tétines qui connaissent une popularité croissante.

■ Education

Plus du tiers des élèves de CM2 sont d'un très bon niveau mais 7 % en français et 15 % en mathématiques sont en très grandes difficultés, selon les résultats d'une évaluation nationale mise en place par le gouvernement. Ces évaluations ont été réalisées en janvier et les résultats ont été rendus publics hier : en français, 7 % des élèves ont eu moins de 20 bonnes réponses sur 60 questions, 18 % de 20 à 29, 30 % de 30 à 39 et 45 % de 40 à 60. En mathématiques, ils sont 15 % à avoir eu moins de 14 bonnes ré-

ponses sur 40, 20 % en ont eu entre 14 et 19, 30 % entre 20 et 26 et 35 % plus de 26.

■ Bioéthique

Soixante dix personnalités viennent de signer un appel en faveur de la légalisation de la gestation pour autrui en France, c'est à dire le recours aux mères porteuses. Parmi elles, on trouve la philosophe Elisabeth Badinter, la féministe Antoinette Fouque, la psychanalyste Geneviève Delais de Perseval, le médecin Israël Nisand, le député Noël Mamère...